

CONSEIL D'ADMINISTRATION

Séance du 16 décembre 2019

Délibération CA_20191216_010

Marché de fourniture de services de télécommunications - lot n° 2 : téléphonie fixe passé avec l'entreprise ORANGE : avenant n° 1 au marché

VOTE : adopté à l'unanimité

2 membre(s) étant absent(s)

LE CONSEIL D'ADMINISTRATION

LE CONSEIL D'ADMINISTRATION

Considérant que le quorum est réuni ;

Vu le code général des collectivités territoriales ;

Vu l'ordonnance n°2015-899 du 23 juillet 2015 relative aux marchés publics ;

Vu le décret n°2016-360 du 25 mars 2016 relatif aux marchés publics ;

Vu la délibération du bureau du 13 juillet 2018 autorisant le président à signer les accords cadres pour la fourniture de services de télécommunications ;

Vu le projet d'avenant n°1 à l'accord cadre n°2018-08-12;

Considérant la nécessité de compléter le bordereau des prix unitaires de l'accord cadre ;

DECIDE :

Article unique - l'avenant n° 1, ci-annexé, à l'accord cadre n°2018-08-12 - lot n°2 : téléphonie fixe passé avec l'entreprise ORANGE est approuvé et monsieur le président est autorisé à le signer.

DESCOUT Serge